



LETTRE N°9

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE SOLOGNE

NOVEMBRE 2016

## NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES S'AGRANDIT !

SOMMAIRE



Avec ses 1319 habitants, la commune de Jouy-le-Potier, historiquement proche du cœur de notre territoire, dispose des caractéristiques types de nos communes à l'entrée de la Sologne.

Cette modification de notre périmètre respecte donc notre identité solognote et nous permet d'atteindre (et même de dépasser) le seuil des 15 000 habitants requis par la loi.

Contrairement à d'autres territoires, cet élargissement résulte d'un choix partagé par la commune de Jouy-le-Potier et notre intercommunalité qui déjà depuis plusieurs mois, accueille Gilles Billot lors des réunions de bureau et des Conseils. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les Joviciennes et les Joviciens bénéficieront des mêmes services que les habitants de notre Communauté de communes, tels que le RAM (Relais d'Assistants Maternelles), les cours d'informatique ou l'accueil social (RSA etc...)

Par ailleurs, les 2 collectivités ayant déjà anticipé le rapprochement, un certain nombre de services ont déjà été mis en place comme l'assainissement autonome ou l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Souhaitons la bienvenue à nos voisins Joviciens et gageons que l'avenir nous réserve une fructueuse collaboration !

JPRoche et G.Billot :  
"une poignée de mains prometteuse"



Complexe Aquatique

p. 2

- \* Une réouverture programmée
- \* L'entretien du Cosson en question



Economie

p.3

- \* Point sur les cessions foncières et immobilières
- \* Ouverture festive pour le magasin IKEA d'Ardon
- \* Conséquences du dernier volet de la réforme territoriale sur les compétences de la Communauté de Communes



Infos

- \* Le RAM
- \* Le Revenu de Solidarité Active (RSA)
- \* Le portage de repas à domicile
- \* Les ateliers informatiques



# COMPLEXE AQUATIQUE : UNE RÉOUVERTURE PROGRAMMÉE

**Frappé une seconde fois par une crue du Cosson, qui cette fois a complètement submergé les bassins et les locaux techniques, le Complexe Aquatique est encore fermé.**

**Une telle crue exceptionnelle tant par son ampleur et ses répercussions ne figure dans aucun document d'archives.**

**Toutefois, il est de notre responsabilité de prévenir tout risque pour l'avenir et d'éviter ainsi une nouvelle fermeture de l'établissement.**

C'est pourquoi le bureau communautaire a missionné dès le mois de juin, un bureau d'études pour chiffrer les dommages et proposer une solution technique pérenne.

Celle-ci consiste en la réalisation d'une extension des locaux techniques, côté voie ferrée, qui accueillera en hauteur, les équipements les plus sensibles du Complexe : pompes et transformateur électrique notamment.

Le coût de ces travaux est estimé à 1 200 000 €. Il sera financé grâce à l'indemnité d'assurance au

titre de la catastrophe naturelle, à une subvention exceptionnelle de la Région, et à un autofinancement estimé à environ 20% du coût total, sans recours à l'emprunt.

Début octobre, une consultation a été lancée pour choisir un architecte. Les travaux devraient commencer en mars/avril 2017, permettant d'envisager la réouverture du Complexe à l'automne prochain.

En attendant, des mesures conservatoires ont été prises de façon à :

- Maintenir le site en l'état
- Limiter les dépenses de fonctionnement
- Reclasser le personnel du Complexe auprès d'autres collectivités
- Rembourser tous les abonnements d'ici la fin de l'année

Elus et personnels sont mobilisés afin que notre équipement très apprécié par les habitants des territoires alentours puisse ré-ouvrir au plus tôt et dans les meilleures conditions.

## L'ENTRETIEN DU COSSON EN QUESTION



Les dernières crues de 2015 et 2016 qui ont causé d'importants dégâts sur nos communes posent la question de l'entretien de la rivière et de ses abords.

En effet, le Cosson se trouve par endroits tellement ensablé qu'il ne reste plus beaucoup de place pour le passage d'une éventuelle nouvelle montée des eaux !

Compte tenu de la nouvelle Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, qui insiste sur la préservation des milieux et limite

l'intervention de l'homme dans le lit de la rivière, Et du fait que les rivières sont gérées par les Syndicats de bassins et non pas par les communes ou les EPCI, la marge de manoeuvre des communes et des intercommunalités est très réduite. Néanmoins, la Communauté de Communes des Portes de Sologne et ses membres ne ménagent pas leurs efforts pour saisir les différents services de l'Etat ainsi que les Syndicats de Rivières afin de tenter d'obtenir un assouplissement des contraintes règlementaires.

## POINT SUR LES CESSIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES



Construction du bâtiment de l'entreprise Solognagri.



À la Ferté-Saint-Aubin, Emmanuel Marcuez a acquis une parcelle de 1500m<sup>2</sup> afin de créer une activité de location-vente et de réparation de matériel de terrassement, ainsi que de l'entretien de propriétés. Le bâtiment est en cours de construction.

A Sennely, l'entreprise SF automatismes est devenue propriétaire de l'atelier relais dont elle était locataire depuis 2 ans.

A la Ferté encore, l'entreprise 3MDV déploiera sur 7600m<sup>2</sup> son activité de couverture et de location de petits ateliers.

## OUVERTURE FESTIVE POUR LE MAGASIN IKEA D'ARDON



Les élus locaux lors de l'inauguration du magasin IKEA en août dernier.

**Une clientèle de près de 14000 visiteurs était présente le 24 août dernier lors de l'ouverture du 33ème magasin IKEA de France.**

Sur plus de 18600m<sup>2</sup>, notre IKEA local propose 8250 références dans 44 espaces aménagés comme de véritables lieux de vie dont 13 répondent aux spécificités de notre territoire.

De nombreux services facilitent la vie des clients comme le "Cliquez-Emportez" ou bien l'aide au chargement.

Réel pôle d'attractivité pour l'économie locale, ce magasin attend plus d'un million de visiteurs pour sa première année d'existence !

## CONSÉQUENCES DU DERNIER VOLET DE LA RÉFORME TERRITORIALE SUR LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**La loi du 7 août 2015 dite loi NOTRe redistribue les compétences en matière de développement économique en consacrant un rôle partagé entre la Région et les communautés de communes.**

Concrètement, en matière économique, le texte instaure que dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, notre collectivité sera compétente pour :

- La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique portuaire ou aéroportuaire
- La politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales
- La promotion du tourisme y compris la création d'offices de tourisme

Concernant la politique locale du commerce, cette action restera de la compétence des communes membres.

Pour ce qui est de la promotion du tourisme, la Communauté de Communes se substituera totalement aux communes et gèrera les deux offices de tourisme de la Ferté Saint-Aubin et de Ligny-le-Ribault tout en assurant la promotion sur l'ensemble de son territoire.

De plus, la Communauté de Communes conduira des études sur l'hébergement touristique, apportera son soutien à la création et au développement des structures d'hébergement.

# LE RAM

Le Relais Assistants Maternels (RAM) est un lieu d'information, de rencontre et d'échange, au service des parents, des assistants maternels et des enfants.

Il offre aux familles la possibilité de recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil ainsi qu'une liste d'assistants maternels agréés.

Il apporte aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne.

Il propose des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants dans chacune des communes membres.

## Contact

Elisabeth HOMASSEL  
(RAM La Ferté Saint-Aubin)  
02 38 64 64 80 - 06 20 02 68 64 -  
ehomassel@laferte.org  
Caroline JAMIN (RAM itinérant)  
02 38 61 76 11 - 07 87 91 22 29  
cjamin@laferte.org



Les enfants et leurs assistantes maternelles lors d'une sortie.

# LE FORUM DES ENTREPRISES DE SOLOGNE

ECOPARC  
DE NEUNG SUR BEUVRON

OUVERTURE AU PUBLIC :  
LE 9 AVRIL 2017

Directeur de la publication : Jean-Paul Roche  
Comité de rédaction : Commission communication  
Crédit Photo : Communauté de Communes  
Design : Lexa-Design  
Impression : Prévost-Offset

## Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

apporte aux personnes sans ressources un revenu minimum en fonction de leur composition familiale. Un travailleur social intervient sur l'ensemble du territoire de notre Communauté de Commune pour étudier les demandes et les informer sur leurs droits

### Contact

Maison de l'Animation Sociale et de la Solidarité (MASS) 02 38 64 61 36  
Anne Ménard : 02 38 64 61 36

## Le portage de repas à domicile

a été mis en place pour faciliter la vie des personnes de plus de 70 ans. Il fonctionne toute la semaine ainsi que les week-ends et jours fériés.

Les repas sont élaborés par une diététicienne avec possibilité de repas spécifiques pour les régimes ou encore de textures adaptées (mixée, moulinée). Un potage peut être rajouté le soir sans supplément de prix. Les bénéficiaires choisissent la fréquence de leur repas qu'ils ont la possibilité de modifier. Prix du repas : 6,30 (tarif 2016)

### Contact

La mairie du domicile de la personne âgée  
La cellule portage de repas de la Communauté de Communes 02 38 64 61 36

## Les ateliers informatiques

rencontrent beaucoup de succès. Ils permettent de se familiariser avec le web, de progresser dans l'utilisation des outils bureautiques ou simplement d'apprendre les bases. L'intervenant a mis en place des ateliers dans chaque commune avec des groupes de niveau.

### Contact

Maison des jeunes « La Courtille » 5, rue Aristide Briand - La Ferté Saint-Aubin  
Rémi Pinto 02 38 76 53 00